

CONTRIBUTION SCOLAIRE

	MATERNELLE	PRIMAIRE	COLLEGE	LYCEE
Montant en euros par mois (sur 10 mois)	32 €	34 €	54 €	64 €
Montant en euros par pour l'année	320 €	340 €	540 €	640 €
Autres frais le cas échéant	Livres, sorties scolaires, sections sportives, ateliers, etc...			

PACK NUMERIQUE (LYCEE)

Pour tous les nouveaux lycéens, un pack numérique comprenant une tablette I PAD, une protection renforcée, un cordon, un transformateur, une assurance, les logiciels /applications, les manuels numériques et la maintenance vous sera fourni obligatoirement. Le coût total du pack est de 600 € soit 200 € /an pendant 3 ans.

Une communication spécifique vous sera transmise à la rentrée.

RESTAURATION

	FORFAIT DEMI-PENSIONNAIRE (Jours fixes à préciser sur les documents de rentrée)								REPAS OCCASIONNEL
	2 Jours / semaine		3 Jours / semaine		4 Jours / semaine		5 Jours / semaine		
	Unitaire	Mensuel sur 10 mois	Unitaire	Mensuel sur 10 mois	Unitaire	Mensuel sur 10 mois	Unitaire	Mensuel sur 10 mois	
MATERNELLE	Prix unitaire : 4,20 €								-
PRIMAIRE	4,50 €	32,00 €	4,50 €	48,00 €	4,50 €	63,00 €	-	-	5,00 €
COLLEGE	5,30 €	35,00 €	5,30 €	53,00 €	5,30 €	70,00 €	-	-	5,50 €
LYCEE	6,37 €	40,00 €	6,37 €	60,00 €	6,37 €	79,00 €	6,13 €	95,00 €	6,50 €
LYCEE BOX	Prix unitaire : 0,80 €								-

INTERNAT

	LYCEE
Montant en euros pour l'année	3560,00 €
Montant en euros pour l'année (sur 10 mois)	356,00 €
Part Restauration	1901,75 €
Part Hébergement	1658,25 €

GARDERIE

	MATIN	SOIR
CP et Maternelles	1,75 € la présence	1,75 € la présence
CE1-CE2-CM1-CM2	1,75 € la présence	50 € le trimestre
Collège	-	50 € le trimestre

Les forfaits restauration et internat sont facturés pour l'année scolaire. Des régularisations seront réalisées en fonction de la date de fin de cours ou de la fin des examens, des absences à l'initiative de l'établissement (stages, journée pédagogique, voyages éducatifs...) et des absences pour maladie à partir de 5 jours d'absence consécutifs (certificat médical à transmettre obligatoirement à la comptabilité)

N.B. : aucune réduction ne sera accordée en cas d'exclusion temporaire de l'établissement (sanction disciplinaire).

FACTURATION

Les frais indiqués seront facturés comme suit :

- **Mi-octobre** : Contribution annuelle, demi-pension, internat...

- **Dans l'année** : secourisme, voyages, sorties diverses...

Les factures seront téléchargeables sur le site école directe.

Tout départ de l'établissement en cours d'année devra être justifié par courrier auprès de la direction et du service comptabilité et fera l'objet d'une facture de régularisation. La date de réception de ce courrier fera acte de l'arrêt de facturation.

MODE DE REGLEMENT

De préférence : **Le Prélèvement automatique mensuel : sur 10 mois, le 7 de chaque mois d'octobre 2023 à juillet 2024.** (mandat à remplir pour les nouvelles familles).

Le règlement par chèque : 3 échéances : Novembre, Février et Avril.

Pour faciliter les démarches, les 3 chèques sont à transmettre avec le 1^{er} paiement en novembre. Les autres chèques seront encaissés aux échéances prévues.

CONTRIBUTION

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires à l'enseignement, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement défini comme établissement catholique d'enseignement.

Elle ne fera l'objet d'aucune réduction pour absence.

Tout mois commencé sera entièrement dû.

RESTAURATION

Il sera possible de changer de régime jusqu'au 15/09/2023 en envoyant un mail au service comptabilité.

Tout changement de régime en cours d'année doit faire l'objet d'une demande écrite. Elle n'est possible qu'après validation par la direction.

INTERNAT

- **Un acompte de 200 euros** est versé le jour de la rentrée des internes, le solde étant réglé au moyen de 10 prélèvements ou de 3 règlements par chèque

- **Une caution de 250 euros** (chèque ou espèces) est également demandée lors de l'état des lieux (merci d'indiquer au dos du chèque « caution internat »).

L'établissement se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution de 250 euros en cas de détérioration volontaire ou d'impayés.

DIVERS

MANUELS SCOLAIRES

Des livres seront distribués aux élèves. En cas de dégradation ou de perte d'un livre, celui-ci sera facturé en fin d'année scolaire.

ASSURANCE

La Garantie Individuelle Accidents est souscrite pour chaque élève directement par l'établissement. Afin de vous informer plus précisément sur la nature des risques couverts par la Mutuelle Saint Christophe, chaque parent peut se connecter sur le site www.saint-christophe-assurance.fr.

REDUCTIONS

Réduction accordée en cas d'absence justifiée, pour maladie à partir de 5 jours d'absence consécutifs (**avec certificat médical – une copie sera à transmettre à la comptabilité**) :

- **Internat** : 50 € / semaine à partir de la 2^{ème} semaine d'arrêt maladie consécutive

- **Demi-pensionnaire** : 4 euros / jour à partir de la 2^{ème} semaine d'arrêt maladie consécutive

Une réduction de 10% sera appliquée sur les forfaits « restauration » et la contribution de chaque enfant, pour les familles ayant 3 enfants et plus scolarisés dans l'OGEC E.C.A.M. (Etablissements Catholiques associés de Morlaix : Lycée ND du Mur – Le Porsmeur, Ecole et Collège Saint JOSEPH, Collège Saint Augustin). Cette réduction s'applique également aux enfants de l'ECAM pour les familles ayant d'autres enfants scolarisés dans le réseau enseignement catholique du territoire morlaisien (Guerlesquin, Guiclan, Guimiliau, Lanmeur, Morlaix, Pleyber-Christ, Plouigneau, Ploujean, Taulé). Pour ces établissements, merci de nous fournir un certificat de scolarité.